



# POLITIQUE D'INSCRIPTION

Mise à jour : Janvier 2024

---

## **A. OBJET**

La politique a pour but d'établir les règles de fonctionnement des inscriptions aux activités du Club de Soccer TRIDENT (CS TRIDENT).

## **B. CONDITIONS PRÉALABLES**

- Toute personne désirant s'inscrire à une programmation doit avoir minimalement quatre (4) ans lors de l'année civile en cours.
- Pour qu'un membre actuel du Club puisse s'inscrire à une programmation, il ne doit pas avoir de compte en souffrance auprès du CS TRIDENT.
- Toute personne ayant le statut « suspendu » sur la plateforme Spordle ID ne peut s'inscrire à une programmation.
- Pour participer à une activité, le membre doit être affilié et validé dans la plateforme SPORDLE ID.

## **C. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

- Seule une inscription via le compte Spordle ID du membre est acceptée.
  - Le CS TRIDENT offre des plages horaires d'accompagnement à l'ouverture de compte Spordle ID.
  - Un membre peut demander une prise de rendez-vous pour assistance à l'ouverture de son compte Spordle ID lors des heures d'ouvertures du centre administratif.
-

- 
- Toute personne désirant s'inscrire à une programmation du CS TRIDENT doit fournir l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription.
  - Le CS TRIDENT se réserve le droit de demander une pièce d'identité émise par le gouvernement provincial ou fédéral pour confirmer la date de naissance de toute personne désirant s'inscrire à une programmation.

## **D. TARIFICATION et MODALITÉS DE PAIEMENT**

- La tarification est déterminée lors de l'approbation du budget annuel par le Conseil d'administration.
  - Le montant affiché sur le site web du CS TRIDENT est le prix réel, et ce, peu importe le mode de paiement employé.
  - Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme SPORDLE.
  - Le membre peut payer par carte de crédit sur la plateforme SPORLDE ou sélectionner l'option « paiement par chèque » puis venir payer la facture aux bureaux administratifs du Club dans un délai de 7 jours.
  - Lors d'un paiement par chèque, l'inscription est uniquement validée sur réception du chèque.
  - Lors des plages horaires d'accompagnement à l'ouverture du compte SPORDLE ID, les modes de paiements suivants sont acceptés :
    - Chèque
    - Argent
    - Carte de débit
    - Carte de crédit
-

- 
- Les modalités de paiement acceptées sont les suivantes :
    - o Paiement unique.
    - o Paiements fractionnés selon les modalités et dates fixées par le CS TRIDENT.

## **E. CONTINGEMENT DES INSCRIPTIONS**

- Une capacité maximale d'accueil à une activité peut être fixée en tout temps.
- Le format « premier arrivé, premier servi » est en vigueur.
- Lorsqu'un programme est à pleine capacité, les joueurs ont le choix de se placer sur une liste d'attente sur Spordle ID. Le joueur peut consulter en tout temps sa position sur la liste d'attente via son compte Spordle ID.

## **F. JOUEURS NON-RÉSIDENTS**

Les membres juvéniles (U4 à U18) et non-résidents de la Ville de Québec, de la Ville de St-Augustin-De-Desmaures, de la Ville de L'Ancienne-Lorette ou de la Ville de Shannon voient leur coût d'inscription majoré.

La majoration correspond à 50% du programme de base de la catégorie.

## **G. TARIFICATION FAMILIALE**

### **Conditions d'admissibilité**

- Être de niveau juvénile (U-4 à U18).
-

- 
- Le tarif familial ne s'applique pas pour la catégorie Senior.

### **Tarif**

- Pour une famille de 3 enfants : Rabais de 50\$ sur le montant de base pour le 3<sup>ème</sup> enfant.
- Pour une famille de 4 enfants : Rabais de 100\$ sur le montant de base pour le 4<sup>ème</sup> enfant.
- Pour une famille de 5 enfants et plus : Inscription gratuite à partir du 5<sup>ème</sup> enfant.
- La réduction s'applique au montant le moins élevé.

### **H. AFFILIATION**

- Chaque membre est tenu de payer les frais d'affiliation de l'Association régionale de Soccer de Québec, Soccer Québec et Canada Soccer.
- Les frais d'affiliations sont fixés par chacune des entités citées ci-haut.
- Les frais d'affiliation sont inclus dans le prix d'inscription à la saison estivale.
- Les frais d'affiliation ne sont pas inclus dans le prix d'inscription à la saison automne/hiver. Par conséquent, un joueur qui s'inscrit uniquement à la saison automne/hiver doit acquitter les frais d'affiliation qui seront chargés en surplus du prix d'inscription affiché.

### **I. INSCRIPTION TARDIVE**

- Un supplément de 30\$ est exigé pour toute demande d'Inscription
-

- 
- qui excède la date limite d'inscription.
- Le CS TRIDENT se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription soumise après la date limite d'inscription de la programmation concernée.
  - Les joueurs qui s'inscrivent alors que la programmation est déjà débutée doivent payer le frais de retard ainsi que le frais d'inscription complet de la programmation choisie.
  - L'administration du CS TRIDENT se réserve le droit d'émettre un crédit ou un rabais à un membre au moment de son inscription.

## **J. COMPTE EN SOUFFRANCE**

Un membre en défaut de paiement auprès du CS TRIDENT ou de la gérance de son équipe s'expose à différentes sanctions. Le choix de sanction est à la discrétion de l'administration du CS TRIDENT. Les sanctions pourraient, par exemple, être les suivantes:

- Courriel avertissant le membre de la situation et l'invitant à régler le compte dans le délai requis.
  - Appel téléphonique en guise d'avertissement final.
  - Suspension temporaire et immédiate du membre ayant pour effet l'interdiction de participer aux activités du Club.
  - Suspension définitive et immédiate du membre ayant pour effet l'interdiction de participer à toutes les activités de soccer auprès d'un Club affilié à Soccer Québec.
-